

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 15 février 2017

n° 24

page 1/1

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, J. DUMAS, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, H. PREHER, Y. ERGUL, A. BENDJILLALI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, G. MESLEM, F. MERY, M. METAIS, Y. GANIVELLE, G. MICHAUD, D. PESNOT-PIN, L. BRARD.

POUVOIRS (11) :

C. FARINEAU, mandant a pour mandataire JP. ABELIN
N. CASSAN FAUX, mandant a pour mandataire M. LAVRARD
B. ROUSSENQUE, mandant a pour mandataire J.. MELQUIOND
S. COTTEREAU, mandant a pour mandataire L. RABUSSIER
M. MONTASSIER, mandant a pour mandataire P. MIS
A. LEBORGNE, mandant a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
K. WEINLAND, mandant a pour mandataire Mme MERY
P. BARAUDON mandant a pour mandataire D. PESNOT-PIN
C. PAILLER mandant a pour mandataire M. METAIS
E.. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (1) :

E. FARHAT

Nom du secrétaire de séance : Jacques DUMAS

RAPPORTEUR : Gilles MAUDUIT

OBJET : Dénomination d'une voie communale : rue du Père MARSTEAU

La Ferme de l'Espoir, fondée en 1989 par le Père MARSTEAU, ancien curé d'Ozon, accueille des personnes en difficulté, au lieu-dit la Martinière sur la route départementale D 131. En hommage au Père MARSTEAU décédé le 30 septembre 2015, il est proposé de dénommer la rue accédant à la Ferme de l'Espoir, rue du Père MARSTEAU.

Cette dénomination facilitera la localisation de cette voie et favorisera son accès pour les usagers.

Il est proposé de dénommer la voie : rue du Père MARSTEAU.

* * * * *

VU les articles L.2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux attributions du conseil municipal.

CONSIDERANT l'importance de baptiser cette voie,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de dénommer **rue du Père MARSTEAU** : cette voie a son origine sur la D 131 et son extrémité est en impasse

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 17/02/2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

Acquitté en PREFECTURE le 16/02/2017